



## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 NOVEMBRE 2019, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :**

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M<sup>me</sup> Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Dans le but de protéger son environnement et améliorer la qualité de vie de ses citoyens, la municipalité de Chertsey va permettre à l'ensemble de ses citoyens d'installer un système résidentiel de traitement tertiaire avec désinfection ou déphosphatation, lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet. Le remplacement des installations septiques désuètes sur des terrains de petite superficie par des installations conformes assurerait une meilleure qualité de l'eau et éliminerait le risque de pollution de l'environnement.

DONNÉ À CHERTSEY ce 19<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019.

  
\_\_\_\_\_  
Monique Picard  
Directrice par intérim du Service du greffe